

La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°4 Août 2010

Vue sur Hauteville (à g.) et le Villaret (à dr.) - Les Allues. © PNV - Frantz Storck.

Dialogues AUTOUR D'UNE CHARTE

Cette lettre d'information laisse la parole aux élus. Une parole essentielle à l'heure où ils poursuivent, avec le Parc national de la Vanoise, leurs échanges autour de l'avant-projet de charte. «Ce travail d'élaboration est important et positif par le dialogue qu'il permet entre le Parc et les élus. L'association des maires a fait remonter des remarques qui ont été intégrées par le Parc dans le texte d'avant-projet et la cartographie» souligne Alain Marnézy, président du conseil d'administration du Parc et maire d'Aussois. «Nous avons assisté à une véritable phase de négociation sur la cartographie et ce type de travail contribue à dissiper la méfiance que peuvent avoir certains maires» ajoute Noël Lebel, vice-président du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise.

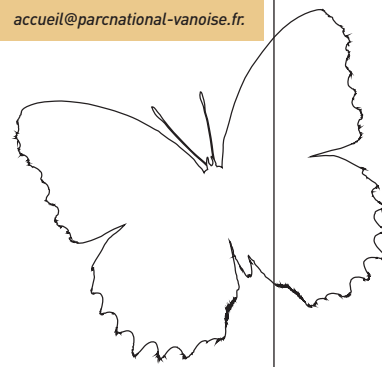
S'il n'a pas toujours été simple (stigmates datant de la création du Parc en 1963, changements liés aux élections municipales de 2008...), le dialogue est bien réel et représente un échange constructif entre l'Etablissement public et les élus du territoire. Un échange articulé autour des enjeux environnementaux

et économiques, vitaux pour l'avenir du territoire, qui a notamment permis de mettre à jour les points de blocage et les tensions. «Les élus veulent que le Parc les accompagnent sur différents projets, notamment ceux permettant de relancer la fréquentation touristique estivale, mais le Parc a logiquement ses exigences. Il ne suffit plus de concerter, il faut négocier» précise Noël Lebel.

À partir de cet été et jusqu'à cet automne, l'avant-projet devra être discuté avec les conseils municipaux qui pourront le faire évoluer avant qu'il soit soumis à l'enquête publique. «Les maires aimeraient désormais que le texte soit plus largement divulgué. Tout le monde a conscience de l'intérêt d'un Parc national pour l'avenir, mais il faut prendre le temps de bien présenter cette charte» explique Alain Marnézy. Après avoir également consulté les acteurs économiques et les partenaires du Parc, le conseil d'administration examinera l'ensemble des remarques pour améliorer le projet de charte dans le courant de l'automne. ●

Vos suggestions
ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

Six lettres d'information
vous seront remises
en distribution toutes
boîtes aux lettres, non
personnalisées. Si vous
souhaitez recevoir les
prochaines lettres à
votre nom, faites-le-nous
savoir à :
accueil@parcnational-vanoise.fr



LE POINT DE VUE DE GOUBELLE





Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, le 12 juillet 2010. © PNV - Dominique Giard.

Vivre EN HARMONIE

Yves Paccalet, représentant du président du conseil régional Rhône-Alpes au sein du conseil d'administration du Parc et Thierry Thomas, maire de Pralognan-la-Vanoise.



Yves Paccalet



Thierry Thomas

Comment jugez-vous le travail d'élaboration de l'avant-projet ?

Y. P. : Le Parc a pratiquement 50 ans, alors il faut tirer les leçons du passé et travailler main dans la main, élus et Parc, mais aussi élus et élus. Le grand avantage de ce travail autour de la charte est qu'il permet à chacun de s'exprimer lors des réunions, mais aussi par le préambule, cadre stratégique présenté par l'association des maires pour l'élaboration de la charte. Ce travail en commun est indispensable à l'heure où l'inter-communalité monte en puissance et où n'importe quelle commune, aussi riche soit-elle, ne pourra plus agir seule.

T. T. : Cet avant-projet est un gros travail mené par le Parc et les élus y participent activement. On voit bien les efforts faits pour construire ce projet en concertation, mais cette démarche doit encore être développée. Il faut prendre le temps de faire le tour des communes pour bien présenter ce projet dans le détail aux conseils municipaux. C'est un point essentiel. Les élus ont besoin de temps pour s'imprégner pleinement de ce projet et ne pas avoir le sentiment de signer un chèque en blanc.

Quel regard portez-vous sur cette charte ?

Y. P. : L'objectif est de préserver l'identité et la richesse du Parc national de la Vanoise. L'avant-projet est la réaffirmation du fait qu'un Parc

national est un lieu dévolu à la protection des espèces actuelles et qu'il est de notre devoir de penser aux générations futures. Mais il met aussi en avant l'importance de préserver l'emploi des habitants de cet espace remarquable. Le tourisme représente 50% du PIB de la Savoie. Il est essentiel de permettre aux habitants de vivre en harmonie avec le Parc. Et au Parc de vivre en harmonie avec les hommes. C'est notamment ce qu'exprime le caractère du Parc national de la Vanoise.

T. T. : Les élus ont parfois le sentiment d'un empilement de réglementations qui paralyse leurs Plans locaux d'urbanisme. Nos préoccupations ne sont pas celles du Parc, nous devons gérer des communes, de l'activité et du développement économique, donc touristique. Or la fréquentation se porte plutôt mal ces dernières années et cela nous impose de réagir pour relancer la fréquentation. Pour les grandes stations ceci est moins problématique que pour les petites ou moyennes stations qui ont encore besoin de se développer. D'où certaines inquiétudes et le souhait que le Parc puisse véritablement être un partenaire. Et ceci au niveau de la promotion également car toutes les stations n'ont pas les mêmes moyens à y consacrer.

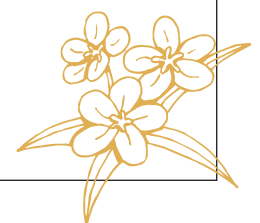
Justement, que peuvent attendre les communes du Parc et de cette charte ?

Y. P. : Tout le monde a intérêt à avoir un beau Parc et tout le monde a inté-

rêt à bénéficier de son image. Cette réflexion rejoint celle sur l'unification du travail de promotion qui est pour moi indispensable. La Vanoise doit devenir la référence de la Région. On n'attire plus les touristes avec les kilomètres de pistes de ski mais en leur permettant de skier dans une nature qui n'est pas défigurée. Et, même si les élus ont depuis plusieurs années bien compris la nécessité d'intégrer l'éco-responsabilité dans leurs projets il est important de s'entendre sur un cadre. Le Parc doit montrer l'image du protecteur ferme mais souriant qui s'attire les suffrages d'une population qui comprend le sens de son action.

T. T. : Ce que les communes attendent tout d'abord du Parc est la reconnaissance des efforts conséquents qui ont déjà été faits au niveau de la protection de l'environnement. Si les communes ont souvent été montrées du doigt pour certains aménagements, personne ne souligne les efforts faits. Il faut rééquilibrer cela pour poser les bases d'un dialogue constructif. Le Parc doit valoriser ses communes et la plus-value qu'il peut nous apporter est bien réelle. Mais cela repose sur un travail en commun qui va prendre du temps. Le Parc devra se donner les moyens d'accompagner les communes, notamment au niveau de leur développement. 🌻

Propos recueillis par Aude Ristat.





Bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, le 9 juillet 2010. © PNV - Christian Neumüller.

Des enjeux FORTS

LE PRÉAMBULE*



Daniel Jorcin,
maire adjoint
à Lanslevillard,
président de la
Communauté
de communes

de Haute-Maurienne Vanoise.

«Avec le travail actuellement mené, j'ai l'impression de voir se rapprocher deux mondes : celui des élus, aménageurs concernés par l'évolution d'un tourisme d'hiver générateur de richesses ; celui de la protection de l'environnement qui ne manque ni de grandeur, ni d'intérêt, mais considère avec parfois intégrisme que le tourisme est compromettant. Les premières moutures du texte définissant le caractère du Parc, tendaient à placer le monde aménagé dans l'enfer, et celui protégé au paradis. Depuis, les échanges et notre préambule ont fait éclore un texte plus consensuel qui intègre les appréciations réciproques. Je rends hommage aux collaborateurs du Parc qui ont considérablement adapté leurs positions. Le texte de la charte semble désormais convenir à toutes les parties. Reste peut-être à bien expliquer l'une des prochaines étapes : la cartographie. Les discussions promettent une certaine intensité dans les conseils municipaux avant de convenir des vocations des différents espaces communaux. La charte gagnerait en ce sens, comme nous l'avons indiqué, à mobiliser plus de moyens de communication directe vers les populations de l'aire périphérique. Je crois à la qualité et à l'ambition de la démarche engagée aujourd'hui. »

* Texte déclaratif rédigé par l'association des maires des communes de Vanoise.

LE CARACTÈRE*



Jean-Pierre Courtin,
représentant une association
de protection de la
nature au sein du
conseil d'adminis-

tration du Parc, ancien président de Mountain Wilderness

«Les premières versions du texte caractère du Parc pouvaient sans doute paraître abscondes, mais nous sommes arrivés à un document équilibré et juste. Cette œuvre laborieuse de 18 mois est maintenant aboutie. Les rédacteurs du Parc ont bien condensé les observations et fait une bonne synthèse. Je suis satisfait aussi de la charte. Elle a perdu son caractère lourd et touffu pour devenir agréable et lisible, tant dans les objectifs du cœur que dans les orientations de l'aire d'adhésion. C'est pourquoi je reste étonné qu'un clivage puisse perdurer entre le Parc et certaines communes. Cette loi de 2006, les élus l'ont voulue. Elle donne de la cohérence au territoire, vise à estomper le contraste entre zones aménagées et espaces protégés. Je regrette que le Parc soit suspecté de vouloir tout régenter dans l'aire d'adhésion. C'est impossible, il s'agit bien d'orientations. Les élus et les parlementaires ne doivent pas rester en arrière mais prendre l'initiative, accompagner les actions et les efforts de l'établissement public, leur Parc ! J'aspire à ce qu'ils participent à l'œuvre d'explication, pour bien rappeler combien le Parc est une image de marque du département, un emblème, un moteur puissant pour le tourisme d'été. »

* Texte présentant l'identité (notamment naturelle, culturelle et paysagère) du Parc national de la Vanoise.

LA CARTOGRAPHIE*



Robert Mugnier,
directeur de Mission
Développement
Prospective, chargé
d'une mission
d'appui et de conseil

pour le compte de l'association des maires de la Vanoise.

«Les Parcs sont une réussite en termes de préservation des ressources naturelles. Mais la greffe avec le territoire et les acteurs locaux doit être confirmée. Quarante-sept ans après la création du Parc, « l'espace Vanoise » est confronté à deux enjeux forts. Le premier est de rapprocher les partenaires pour passer à une nouvelle étape et contribuer de manière concertée au nécessaire développement économique des hautes vallées et à la conservation d'un patrimoine exceptionnel dont nul ne peut douter qu'il constitue, à terme, l'atout majeur de la Vanoise. Dans l'immédiat, il convient de se doter d'objectifs partagés et de règles du jeu claires pour concrétiser ce nouvel état d'esprit. C'est l'objet de la charte d'adhésion. Quelques points font débat comme la cartographie. Ce document, sans portée réglementaire, pose cependant la question de sa compatibilité avec les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). La crainte des communes est qu'il soit une contrainte supplémentaire venant limiter les capacités du territoire à s'adapter à des situations évolutives liées au changement climatique ou aux mutations de l'économie touristique. La charte, dans son contenu, sa formulation, son illustration cartographique doit traduire de nécessaires et délicats équilibres entre : développement et protection, liberté de décision des collectivités locales et nécessité de règles communes, impératifs du court terme et enjeux de moyen et long terme. C'est un exercice exigeant -qui nécessite l'engagement des tous les acteurs et, au premier rang, les élus- mais qui peut être porteur d'une véritable dynamique pour la Vanoise. C'est avec cette volonté que se déroulent les discussions. »

* Carte définissant la ou les vocations des différentes zones du territoire.

Propos recueillis
par Raphaël Sandraz.

Une dynamique D'ACCOMPAGNEMENT

UN DIALOGUE CONSTRUCTIF



Damien Perry,
maire de Bourg-Saint-Maurice et vice-président du conseil d'administration du Parc.

«J'attends de cette charte une meilleure reconnaissance du bon sens et de l'implication des élus au niveau du respect de l'environnement. Il est fini le temps où l'objectif était de construire à tout prix des milliers de lits en station. Les élus sont conscients des erreurs du passé et ne les referont pas. Je suis accompagnateur en montagne et écolo de la première heure. Mais il faut être réalistes, si nous ne développons pas notre vallée, ce n'est pas la catastrophe écologique qui nous guette mais la catastrophe économique. D'où la nécessité d'un dialogue constructif avec le Parc. C'est pourquoi l'important travail effectué en commun sur cet avant-projet de charte est positif et doit encore évoluer.

Mon autre attente est l'évolution nécessaire de la communication. Le Parc n'est pas suffisamment mis en valeur. Les gens qui viennent en vacances ici ne savent pas toujours qu'ils sont à proximité d'une telle richesse. Il faut la valoriser! Bourg-Saint-Maurice a un vrai rôle à jouer dans la mesure où elle est l'une des plus vastes communes de France mais aussi la seule commune du Parc à faire le lien avec l'espace Mont Blanc.»

UNE VISION PARTAGÉE

Rémi Zanatta,
maire de Termignon

«Travailler sur cet avant-projet, c'est travailler sur une vision partagée de l'avenir du territoire. Une vision originale, intéressante et respectueuse. C'est pourquoi j'attends une meilleure communication sur la charte avec le souhait que l'avant-projet soit plus largement expliqué dans les communes. Le dialogue doit se poursuivre. Les élus craignent de ne plus avoir la main sur leurs projets alors que dans le même temps le Parc sait être un partenaire efficace. C'est naturellement que Termignon

se tourne vers le Parc national de la Vanoise sur certains projets, restructuration de la Maison de la Vanoise, nouvelle scénographie par exemple. Les élus sont bien conscients de la nécessité d'un comportement éco-responsable et le prouvent régulièrement. Concrètement, nous avons tous envie d'aller dans le sens de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie mais nous devons aussi être en mesure d'assurer et de dynamiser l'activité touristique. C'est important pour une commune comme Termignon qui a encore des besoins de développement. Or développement et protection de l'environnement ne doivent pas s'opposer, il faut simplement être en mesure de trouver un équilibre. Et c'est ce que cette charte devra être en mesure de concrétiser.»

RAPPROCHER CHARTE ET POLITIQUES DÉPARTEMENTALES



Rozenn Hars,
conseillère générale de Lanslebourg, vice-présidente du Conseil général de la Savoie.

«Il n'y a pour l'heure pas encore de lien clairement établi entre le projet de charte et les politiques départementales. En revanche, le Département pourra tout à fait s'impliquer ultérieurement, une fois les discussions abouties entre le Parc de la Vanoise et les interlocuteurs de l'aire optimale d'adhésion, notamment l'association des maires. Une fois la charte aboutie, il semblerait nécessaire que le Parc national de la Vanoise se rapproche du Conseil général de la Savoie et de ses actions, dont plusieurs convergent vers le même but. Ainsi, la politique de restructuration des refuges mobilise fortement le Département. Dans le Plan Tourisme, ce dernier couvre jusqu'à 50% des montants engagés dans les travaux. La charte peut aussi être amenée à s'impliquer dans la «mise en tourisme» des communes de l'aire optimale d'adhésion et de leurs territoires. Cette zone ne doit pas, en effet, se résumer à l'extension des mesures de protection de la nature,

mais accompagner les collectivités dans leur réflexion d'amélioration et leur stratégie touristique conforme aux politiques départementales en faveur de la nature et du développement durable.»

LEVER LES CONTENTIEUX HISTORIQUES



René Ruffier-Lanche,
maire de Champagny-en-Vanoise, membre du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise.

«J'attends de cette charte qu'elle lève les contentieux historiques entre le Parc et les élus. Qu'elle nous permette de repartir sur de bonnes bases et de recadrer nos relations. Les élus y mettent vraiment de la bonne volonté et le Parc aussi, comme le prouve son accord récent (conseil d'administration du 12 juillet) pour que la charte ne dépasse pas les contraintes d'ores et déjà imposées par les documents d'urbanisme. Les extensions des domaines skiables ou les projets de développement touristique à outrance ne sont plus du tout à l'ordre du jour mais il est dangereux de figer les choses car on ne sait pas ce qu'il sera nécessaire de faire dans 20 ans. Le Parc est inscrit dans une dynamique d'accompagnement. Il est aujourd'hui à l'écoute pour différents projets, pour la rénovation du refuge de Plaisance à Champagny-en-Vanoise, par exemple. À Champagny, il a toujours été dans notre culture de protéger et préserver, c'est pour cela que nous accueillons positivement cette charte.»

Propos recueillis par A. R. et R. S.

Directeur de la publication : Philippe Traub
Comité de rédaction : Elisabeth Berlioz, Philippe Lheureux
Conception et réalisation : esprit public
Rédaction : Aude Ristat (esprit public) et Raphaël Sandraz
Avec la participation de l'équipe du Parc national de la Vanoise
ISSN : En cours
Imprimé sur papier recyclé.



Mail

Pour nous contacter :

charte@parcnational-vanoise.fr

